

## **JOURNALIER – TRAVAUX PUBLICS**

**Type d'emploi :** Saisonnier – 40 heures par semaine. (+/- 35 semaines / avril à novembre)

**Horaire de travail :** Sur semaine ou sur fin de semaine, selon les besoins du service.

**Service :** Travaux publics

### **Sommaire de la fonction**

Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics, le journalier saisonnier assume les fonctions suivantes :

- Effectuer tous les travaux quotidiens d'entretien des équipements, des bâtiments, des terrains et infrastructures municipales;
- Contrôler et manier tous les équipements, les outils et la machinerie sous sa responsabilité;
- Exécuter des travaux comportant l'accomplissement de tâches manuelles, très diversifiées concernant les activités propres aux services municipaux;
- Effectuer toute autre tâche requis par son supérieur.

### **Formation et exigences**

- Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent
- Posséder des habiletés manuelles;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide (atout : classe 3);
- Avoir de l'initiative;
- Avoir un esprit d'équipe
- Avoir une bonne condition physique
- Posséder de l'expérience en milieu municipal (atout)

### **Salaire et conditions de travail**

- Selon convention collective en vigueur

Toute personne intéressée qui répond aux compétences recherchées, peut faire parvenir son curriculum vitae par courriel au [rh@mst-michel.ca](mailto:rh@mst-michel.ca) ou par la poste, au plus tard le 25 mars 2022.

Adresse postale : 1700 rue Principale, Saint-Michel, (Québec) J0L 2J0